

**GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CC DE LA PLAINE DIJONNAISE**  
**Lot 4 - ASSURANCE de PROTECTION JURIDIQUE**  
**DES PERSONNES PHYSIQUES ET DES PERSONNES MORALES**  
**ACTE D'ENGAGEMENT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT**

Le pouvoir adjudicateur :	CC Plaine Dijonnaise	Genlis	Longchamp	Smictom
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances (articles R2191-59 à R2191-61 du code de la commande publique)	Monsieur le Président	Monsieur Le Maire, Martial MATHIRON	Monsieur le maire	Mr CHETTA Daniel Président
Comptable public assignataire des paiements :	<b>Service de gestion comptable d'AUXONNE, 1 Rue des pêcheurs 21130 AUXONNE</b>			
Durée de validité de l'offre	<b>Jusqu'au 31/12/2023</b>			

**NOTE :** Les documents imposés par le [code de la commande publique](#)-doivent être remplis et joints tant par les intermédiaires que par les Sociétés d'assurances et tout membre connu d'un groupement.

### I) LE CANDIDAT

Veuillez donner les coordonnées de toutes les personnes participant au contrat (Entreprise d'assurance, Mutuelle, agent général, courtier...), qu'il s'agisse de coassureurs, lignes successives, assureurs spécialisés sur tout ou partie des risques....

A) L'(es) entreprise(s) d'assurance	Assureur 1	Assureur 2
Nom de l'entreprise d'assurance	CFDP	
Nom de la personne pouvant engager la Société	Clémence Couzinou Cazes	
Adresse	9-11 rue Matabiau	
Code Postal	31000	
Ville	TOULOUSE	
Pays	France	
SIRET	958 506 156 01600	
NAF	6512Z	
Personne à contacter		
Téléphone		
Fax		
E MAIL		

B) L'(es) intermédiaire(s)	Intermédiaire 1	Intermédiaire 2
<b>Nom de l'intermédiaire</b>	<b>ACL Courtage</b>	
<b>Nom de la personne pouvant engager l'intermédiaire</b>	<b>Laëtitia Brayac</b>	
<b>Adresse</b>	<b>11 rue faidherbe</b>	
<b>Code Postal</b>	<b>46400</b>	
<b>Ville</b>	<b>Saint Céré</b>	
<b>Pays</b>	<b>France</b>	
<b>SIRET</b>	<b>818 660 771 00028</b>	
<b>NAF</b>	<b>6622Z</b>	
<b>Statut de l'intermédiaire</b>		
• Agent général	<b>OUI ( ) NON ( X )</b>	<b>OUI ( ) NON ( )</b>
• Courtier	<b>OUI ( X ) NON ( )</b>	<b>OUI ( ) NON ( )</b>
• Autre (à préciser)	<b>OUI ( ) NON ( X )</b>	<b>OUI ( ) NON ( )</b>
<b>Personne à contacter</b>	<b>Laëtitia Brayac</b>	
<b>Téléphone</b>	<b>05 65 38 32 32</b>	
<b>Fax</b>		
<b>E MAIL</b>	<b>laetitia.brayac@acl-courtage.fr</b>	

L'Assuré se libérera de sa dette vis à vis de l'ensemble des membres du groupement en payant la prime par virement administratif sur le compte suivant :

RIB ou RIP joint **OUI ( X ) NON ( )**

#### ASSIETTE DE COTISATION

	CCPD	GENLIS (ville et CCAS)	LONGCHAMP	SMICTOM	TOTAL
Nombres de personnes	181	99	26	60	366
Budget de fonctionnement (postes de dépenses réelles)	12 113 000 € Funérarium : 18 340 € Total arrondi 12 130 000 €	4 000 000 € arrondi	590 000 € arrondi	3 015 000 €	19 735 000 €

Les personnes élues dans plusieurs entités ne sont comptées que pour 1'unité.

**INFORMATIONS SPECIFIQUES SI LE RISQUE EST PLACE AUPRES DE PLUSIEURS ASSUREURS**

*L'absence de réponse au cadre suivant correspond à l'acceptation de garantie du risque à 100% auprès d'une seule entreprise d'assurance (sans coassurance, sans assureur spécialisé, sans lignes successives...).*

*Si plusieurs entreprises d'assurance couvrent le risque, veuillez compléter le cadre suivant :*

Le risque est il placé à 100% au jour du dépôt des offres ?	OUI (X) NON ( )
Dans la négative, délai maximal pour placer le risque à 100%	
Nature du groupement (précisez) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coassurance .....( )</li> <li>• Lignes successives .....( )</li> <li>• Différents assureurs spécialisés ...( )</li> <li>• Autre (à préciser) .....( )</li> </ul>	

	En cas de co-assurance (*)	Ligne successive (*)	Assureurs spécialisés (*)
Si OUI, précisez le nom			
Apériteur (assureur N°1) :	%	%	%
Assureur n°2 :	%	%	%
Assureur n°3 :	_____ %	_____ %	_____ %
<b>TOTAL =</b>	%	%	%
Taux de co-assurance ou de placement garanti par l'assureur :	Tx apérit° = % <u>Coass</u> = %	Tx apérit° = % <u>Coass</u> = %	Tx apérit° = % <u>Coass</u> = %
	Total = %	Total = %	Total = %

(\*) : si besoin, le candidat précisera (par exemple : en option, en variante...)

Tx apérit° = Taux d'apérition

Coass = Taux de co-Assurance ou Taux de placement (si besoin précisez)

Total = Total garanti par l'apériteur

(\*) Lignes successives : détailler les lignes accordées et si besoin la co-assurance proposée.

(\*) Assureurs spécialisés : détailler les risques garantis par chaque assureur et/ou, pour chacun, le pourcentage de placement du risque.

## II) OFFRE TECHNIQUE ET TARIFAIRES

### A) SOLUTION OPTIMALE

Rappel : les réserves sont autorisées dans l'esprit de l'article VII B de la circulaire du 24/12/2007.

Tous les membres du groupement sont ils obligés de souscrire les mêmes garanties ?	Oui (X) Non ( )
------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

#### FORMULE 1 : souscription des 2 garanties

Formule de garantie	TAUX HT ou prime forfaitaire annuelle HT		PRIME en € TTC	
	Selon barème contractuel	Barème contractuel doublé	Selon barème contractuel	Barème contractuel doublé
<b>PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES</b> 366 agents et élus	768,27 €	1 536,54 €	871,21 €	1 742,44 €
<b>PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES MORALES</b> Budgets de fonctionnement : 19 735 000 €	2 942,11 €	5 884,22 €	3 336,35 €	6 672,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 710,38 €</b>	<b>7 420,76 €</b>	<b>4 207,56 €</b>	<b>8 415,15 €</b>

#### FORMULE 2 : L'assureur accepte que seule une garantie soit souscrite

PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES	TAUX HT Ou prime forfaitaire annuelle HT		PRIME en € TTC	
	Selon barème contractuel	Barème contractuel doublé	Selon barème contractuel	Barème contractuel doublé
<b>366 Agents et élus</b>	<b>1 215,27 €</b>	<b>2 430,54 €</b>	<b>1 378,11 €</b>	<b>2 756,23 €</b>

PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES MORALES	TAUX HT Ou prime forfaitaire annuelle HT		PRIME en € TTC	
	Selon barème contractuel	Barème contractuel doublé	Selon barème contractuel	Barème contractuel doublé
<b>Budgets de fonctionnement : 19 735 000 €</b>	<b>2 942,11 €</b>	<b>5 884,22 €</b>	<b>3 336,35 €</b>	<b>6 672,71 €</b>

<i>Pour toutes les formules de garantie, la prime est-elle bien calculée pour chaque entité au prorata des assiettes de cotisation, du nombre d'agents et élus, et la sinistralité.</i>	<i>Oui (X) NON ( ), dans la négative, précisez</i>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

Donnez la liste (avec le nombre de page) des annexes ou intercalaires joints par l'assureur : Une liste spécifique d'exclusion n'est pas considérée comme une réserve. Il s'agira d'une mise au point.



BAREME D'HONORAIRES en Protection Juridique	
L'assureur joint un barème en cas de choix du défendeur par l'assuré	OUI (X) NON ( )
Observations éventuelles	Le barème des Conditions Générales (article 9) jointes à la présente offre s'applique quand l'assuré choisit son propre avocat et également quand la Compagnie fournit sur demande écrite de l'assuré les coordonnées d'un avocat (cf. loi du 19 février 2007, article L.127-3du Code des assurances).
La prime est-elle forfaitaire annuelle indexable sans régularisation en fonction d'une assiette ?	OUI ( ) NON (X)
Prime minimale irréductible	OUI (X) NON ( ) dans l'affirmative précisez, notamment s'il devait y avoir une prime minimale par collectivité  - Formule 1 : - Formule 2 : o PJ PERSONNES MORALES : o PJ PERSONNES PHYSIQUES :
Si l'année d'assurance est inférieure à 12 mois, la prime minimale irréductible sera-t-elle calculée Prorata temporis	OUI (X) NON ( )

Couverture de PJ accordée à tous les agents	OUI ( ) NON ( )	COMMENTAIRES
➤ Article 11 de la loi du 13 juillet 1983 modifié :	OUI (X) NON ( )	Aucune prise en charge des frais de protection, d'indemnisation, de condamnations civiles et exclusion de la réparation de tous dommages
➤ Loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire.	OUI (X) NON ( )	
Couverture de PJ accordée à tous les élus ou administrateurs	OUI (X) NON ( )	
➤ Loi du 10 juillet 2000. Protection des élus.	OUI (X) NON ( )	Seulement pour une infraction pénale résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois ou des règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive.
➤ Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. (Art.101).	OUI (X) NON ( )	Aucune prise en charge des frais de protection, de condamnations civiles et exclusion de la réparation de tous dommages.
➤ Loi n°2019-1461 du 27/12/2019 étendue à tous les agents et à tous les élus.	OUI (X) NON ( )	Nous intervenons uniquement en ce qui concerne les élus pour ce qui est de l'assistance psychologique. Nous n'intervenons pas sur les frais de protection.
Faute partiellement détachable de la fonction couverte	OUI( ) NON (X)	
Reconnaissance de la présomption d'innocence	OUI (X) NON ( )	
Procédure devant la cour d'assises	OUI (X) NON ( )	
Y compris en cas de procédure pour crime intentionnel	OUI ( )NON (X)	
Juridiction autre que pénale	OUI (X) NON ( )	
SI condamnation définitive pour une faute personnelle ou détachable intégralement de la fonction, demanderez-vous le remboursement des sommes que vous aurez payées ?	OUI (X) NON ( )	
Anciens agents et élus couverts	OUI (X) NON ( )	Dans la limite de notre observation n°2 fonctionnement du contrat de notre Offre
Seuil d'intervention en Recours	= €	
Plafond de montant global de garantie par sinistre	= 53 582 €	
Les agents et/ou élus ont-ils le choix de leur défenseur ?	OUI (X) NON ( )	
Proposerez-vous des noms d'avocat si demande vous en est faite ?	OUI (X)NON ( )	
Le Barème des frais d'avocat s'applique quand l'assuré choisit son propre avocat. Mais ce barème s'applique-t-il également lorsque c'est vous qui nommez ou proposez un avocat ?	OUI (X)NON ( )	

En cas de procédure pour harcèlement interviendrez-vous pour défendre		
• Le harcelé	OUI (X)NON ( )	
• Le harceleur	OUI (X)NON ( )	
• Les deux	OUI (X)NON ( )	
Les différents assurés sont-ils tiers en eux ?	OUI (X)NON ( )	
Les agents sont-ils tiers vis-à-vis de la collectivité ?	OUI ( )NON (X)	
Une garantie de soutien psychologique est elle accordée. Si oui précisez le nombre de séances pour tous les agents et élus	OUI (X)NON ( )	En cabinet Par téléphone Par téléphone et uniquement aux élus. Cf. document « OFFRE » pour davantage d'informations sur les modalités de la prestation de service.
Quels sont vos délais de réponse à une question posée par la collectivité ?		3 jours ouvrés sauf urgence.
<b>Validité des garanties dans le temps :</b>		
Base fait dommageable	OUI ( )NON (X)	Les garanties sont dues sans délai de carence pour tout sinistre : - ayant une origine postérieure à la date d'entrée en vigueur du contrat ; sont cependant pris en charge les sinistres dont l'origine est antérieure à la date d'entrée en vigueur du contrat si l'assuré justifie ne pas avoir eu connaissance du fait générateur avant la souscription, - déclarés antérieurement à la date à laquelle a cessé le contrat ; néanmoins, les sinistres déclarés à l'Assureur dans un délai de six (6) mois à compter de la date à laquelle a cessé le contrat seront pris en charge dès lors que : <ul style="list-style-type: none"><li>• <input type="radio"/> le premier acte de poursuite pénale à l'encontre de l'assuré (convocation devant un Officier de Police Judiciaire, placement en garde à vue, audition ou mise en examen par un juge d'instruction...) est intervenu pendant la période de validité du contrat,</li></ul> l'infraction dont a été victime l'assuré a été commise pendant la période de validité du contrat.
Base réclamation	OUI ( )NON (X)	
Durée de la garantie subséquente :		
Montants des garanties pendant la garantie subséquente		Voir article 9 de nos Conditions Générales (tableau des montants contractuels de prise en charge).
Les montants de garantie pendant la garantie subséquente seront ils accordés par sinistre ?	OUI (X)NON ( )	

## B) VARIANTES.

**Rappel : les variantes librement proposées par les assureurs sont autorisées et pourront s'inspirer du contenu du cahier des charges.**

Définition des garanties de la variante :	
Définition des montants de garantie de la variante :	
Définition de la franchise variante :	
Assiette de cotisation	
Taux de prime HT	
Estimation de la prime annuelle en € TTC	
Prime minimale annuelle irréductible en € TTC	
L'Assureur s'engage à ne pas résilier le contrat pour quelque cause que ce soit, sauf retrait d'agrément, et ce notamment, par dérogation à la clause de résiliation annuelle, pendant	années soit jusqu'au 31/12/aaaa

**Précisez et joignez de façon complète les documents constitutifs de(s) la variante(s) proposée(s) par l'assureur (indiquez le nombre de pages des documents joints)**

### C) PRECISIONS ADMINISTRATIVES

1.	<b>Libération de la dette</b> : le courtier et la Société d'Assurances reconnaissent :	
a.	que les primes payées par la Collectivité entre les mains d'un courtier libèrent la Collectivité de sa dette vis à vis de la Société d'assurances	OUI (X) NON ( )
b.	que les indemnisations versées par la Société d'Assurances entre les mains du courtier ne libèrent la dette de la Société d'Assurances, qu'une fois les fonds encaissés par la Collectivité	OUI ( ) NON ( ) En tant qu'assureur de Protection Juridique, nous remboursons à l'assuré directement ou à l'auxiliaire de justice les frais de procédure selon nos montants contractuels de prise en charge, sans passer par le courtier.

2.	<b>Note de couverture</b> :	
a.	Cette proposition vaut-elle note de couverture, si la Collectivité confirme son acceptation de l'offre à l'assureur ou à l'intermédiaire avant la date d'effet des garanties.	OUI (X) NON ( )
b.	Délai de remise de la note de couverture à compter de la date de notification du marché	Délai de remise : 7 jours ouvrés
c.	Veuillez indiquer les références du contrat si votre offre est retenue	Contrat n°: ne sera attribué qu'à réception de la notification d'attribution du marché et /ou lors de l'envoi de la note de couverture le cas échéant.

3.	<b>Délai de remise du contrat définitif</b> :	
a.	Acceptez-vous que la notification du présent marché vaille contrat d'assurance et partant que vous ne remettrez pas de contrat d'assurance définitif	OUI (X) NON ( )
b.	Dans la négative, délai de remise du contrat d'assurance définitif conforme à l'engagement de ce jour à compter de la notification	Délai de remise :
c.	Alors que vous vous seriez engagé à ne pas remettre un contrat définitif (voir supra), acceptez-vous, si demande vous est faite de remettre aux services gestionnaires un duplicata conforme à l'offre remise ? Dans l'affirmative, sous quel délai :	OUI (X) NON ( )  Délai de remise : 2 jours ouvrés

4.	<b>Pérennité du contrat (sauf en cas de non-paiement des primes ou de retrait d'agrément) – Abandon du droit de résiliation annuel.</b>	
a.	Pendant combien de temps l'assureur accepte-t-il de ne pas modifier le contrat <u>sauf demande expresse</u> de la collectivité, y compris de ne pas majorer les taux de prime <u>unitaire</u> (hors variation de l'indice) ? En conséquence, l'assureur s'engage à ne pas résilier le contrat et ce notamment, par dérogation à la clause de résiliation annuelle, pendant	1 année
b.	soit jusqu'au	31/12/2024

	<u>Précisions</u> : Si l'assureur s'engage à ne pas résilier le contrat pendant 3 ans, il retrouvera cette faculté à compter de la quatrième année. En conséquence, toute demande de modification contractuelle ou de résiliation adressée pendant la troisième année en respectant le délai de préavis, sera effective au plus tôt à la date d'échéance de la quatrième année d'assurance.	
c.	<b>NB</b> : le cas échéant, une variante de prix peut être remise si un engagement supérieur à un an a une incidence tarifaire.	

5.	<b>Délai de préavis de résiliation :</b>	NON
a.	Pouvez-vous proposer un préavis de résiliation plus long que ce qui est demandé aux conditions particulières ?	
b.	Dans l'affirmative, précisez	mois.
c.	Veuillez alors confirmer le délai de préavis pour l'assuré	mois.

6.	<b>Prolongation du contrat en cas de refus d'un avenant de modification contractuelle :</b>	OUI ( ) NON ( X)
a.	Le délai de 3 mois mentionné aux conditions particulières peut-il être majoré et sous quelles conditions ?	
b.	Dans l'affirmative, précisez	

7.	<b>Avance (articles L2191-2 à L2191-3, R2191-3 à R2191-19 du code de la commande :</b> Une fois le contrat définitif régularisé, <u>la prime d'assurance est payable « à terme à échoir »</u> après présentation d'une quittance à chaque date d'échéance. Du fait du particularisme en assurances du paiement d'avance, le versement de l'avance définie aux articles <b>L2191-2 à L2191-3, R2191-3 à R2191-19 du code de la commande publique</b> , peut dans certains cas poser des problèmes.  L'assureur refuse-t-il le paiement de l'avance prévue aux articles <b>L2191-2 à L2191-3, R2191-3 à R2191-19 du code de la commande publique</b> , sachant que le paiement d'avance des primes d'assurance prévu à l'article L113-3 du code des Assurances n'est pas considéré comme étant une avance ?	
----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

8.	Clause Règlement Général de Protection des Données	
a.	L'assureur précise son texte « RGPD » qu'il appliquera, et fera appliquer à tout autre assureur, co-traitant et sous-traitant.	Cf. article 7.6 de nos conditions générales
b.	L'intermédiaire précise son texte « RGPD » qu'il appliquera, et fera appliquer à tout autre intermédiaire, co-traitant et sous-traitant.	

9.	Coordonnées du médiateur	
a.	De l'assureur (ou des médiateurs si multiplicité d'assureurs)	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 9
b.	De l'intermédiaire (ou des médiateurs si multiplicité d'intermédiaires)	

## D) PRESTATIONS DE SERVICE ET PRECISIONS TECHNIQUES

<b>D.1) Gestion d'un sinistre :</b>	
Un interlocuteur unique gestionnaire des dossiers sera-t-il nommé ?	OUI (X) NON ( ) Clémence COUZINOU CAZES Tel : 05.34.41.90.70 Mail : <a href="mailto:ccouzinou@cfdp.fr">ccouzinou@cfdp.fr</a>
• En production (gestion du contrat)	OUI (X) NON ( ) Kristelle RODRIGUEZ Tel : 05.31.48.99.51 Mail : <a href="mailto:krodriguez@cfdp.fr">krodriguez@cfdp.fr</a> Caroline BOYER Tel : 05.34.41.90.72 Mail : <a href="mailto:cboyer@cfdp.fr">cboyer@cfdp.fr</a>
• En sinistre	
<b>2. Quel est le délai maximal</b>	
2.1 d'accusé de réception de la déclaration de sinistre	3 jours ouvrés
2.2 et de la transmission de la liste des pièces nécessaires à la gestion normale du sinistre :	3 jours ouvrés
<b>5. En cas de sinistre a priori non responsable</b> : acceptez-vous après accord ou demande de l'Assuré d'écrire au tiers lésé pour lui expliquer pourquoi l'Assuré n'est pas responsable du sinistre :	OUI (X) NON ( )
<b>6. Quel est le délai maximal pour nommer un expert, obtenir et transmettre son rapport :</b>	
6.1. Nomination de l'expert	Dans les plus brefs délais
6.2. Transmission de son rapport	Dans les 2 jours ouvrés à réception du rapport transmis par l'expert.
<b>7. Quelles sont vos procédures pour obtenir des Services, toutes les informations nécessaires au bon traitement d'un dossier sinistre ?</b>	Demande par courriel, courrier ou téléphone.
<b>8. Quelles sont vos procédures pour obtenir des Services toutes les informations nécessaires pour éviter que ne soit opposée à l'Assuré une déchéance de garantie ou une prescription :</b>	Demande par courriel, courrier ou téléphone.
<b>9. Vous engagez-vous à adresser, chaque année, à la collectivité un état des statistiques triennales de sinistralité et à les commenter ?</b>	OUI (X) NON ( )
<b>10. Vous engagez-vous, chaque année, en collaboration avec les services, à apurer les provisions non justifiées ?</b>	OUI (X) NON ( )
<b>12. Note synthétique de présentation du contrat :</b> <b>L'assureur s'engage à la notification du contrat à établir une note synthétique de présentation du contrat</b> <b>Si oui, Sous quel délai à compter de la notification du marché</b>	OUI ( ) NON ( ) Commentaires Cela dépendra de la demande de l'assuré et des spécificités du contrat souscrit

<b>13. Autres prestations proposées :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition d'entretien téléphonique d'accueil avec l'équipe dédiée Marchés Publics</li><li>- Envoi d'une veille juridique trimestrielle avec une fiche pratique</li></ul> <p>Voir le document « Mémoire technique »</p>
L'assureur peut émettre un contrat séparé par entité juridique. Dans la négative, la gestion des dossiers ne sera pas centralisée et mutualisée. En conséquence l'attributaire décrit le processus proposé pour être en relation personnalisée avec chaque entité, tant pour la production que pour la gestion des sinistres.	Organisation proposée Une gestion différenciée par entité tant en matière de production que de gestion de sinistre

**Signature des pièces du marché d'assurance :**

L'(es) Assureur(s) autoris(ent) l'intermédiaire à signer pour leur compte le présent acte d'engagement et toutes pièces de la présente offre, sans que l'Assuré, conformément aux usages de l'assurance, n'ait besoin d'exiger un pouvoir écrit. Cette reconnaissance de pouvoir de l'intermédiaire est formalisée par la simple remise des pièces administratives des assureurs exigée pour l'analyse des candidatures.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**SIGNATURES ET CACHETS**

<b>Le ou les assureurs :</b>	<b>Le ou les intermédiaires :</b>

**CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE**

**A compléter à l'issue de la consultation pour notification :**

Se reporter à la note de couverture

**Informations pour déposer des factures sur CHORUS**

	<b>CC PD</b>	<b>GENLIS</b>
<b>SIRET :</b>	200 000 925 000 95	212 102 925 00014
<b>Raison sociale :</b>	Cc DE LA PLAINE DIJONNAISE	VILLE DE GENLIS
<b>Code service :</b>	///	///
<b>Libellé service :</b>	///	///
<b>Numéro du marché :</b>	2023-011	2023-011
<b>N° d'engagement</b>	///	///

	<b>LONGCHAMP</b>	<b>SMICTOM</b>
<b>SIRET :</b>	212 103 519 000 14	252 109 434 00016
<b>Raison sociale :</b>	VILLE DE LONGCHAMP	SMICTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE
<b>Code service :</b>	///	///
<b>Libellé service :</b>	///	///
<b>Numéro du marché :</b>	2023-011	2023-11
<b>N° d'engagement</b>	///	///

Fait à : Le

LE REPRESENTANT DE L'ASSURE :


## NOTIFICATION DE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE

### ***En cas de remise contre récépissé :***

Le titulaire signera la formule ci-dessous

« *reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A....., le.....

Signature du titulaire

### ***En cas d'envoi en LR AR :***

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

## ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous – traitant OU ACTE SPECIAL

### MARCHES PUBLICS

DC4

### DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE<sup>1</sup>

*Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.*

*Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.*

#### A - Identification de l'acheteur

##### ■ Désignation de l'acheteur :

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)*

##### ■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) :

*(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

#### B - Objet du marché public

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)*

<sup>1</sup> Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :  
(Cocher la case correspondante.)

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .....

## D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

■ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

■ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*

■ *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*

■ *Adresse électronique :*

■ *Numéros de téléphone et de télécopie :*

■ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

■ Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

## E - Identification du sous-traitant

■ **Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :**

■ **Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :**

■ **Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :**

■ **Adresse électronique :**

■ **Numéros de téléphone et de télécopie :**

■ **Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :**

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

*(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)*

■ Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de [l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

Oui  Non

■ Pour les **Marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui  Non

## F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

### ■ Nature des prestations sous-traitées :

#### ■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : .....

La durée du traitement est : .....

La nature des opérations réalisées sur les données est : .....

La ou les finalité(s) du traitement sont : .....

Les données à caractère personnel traitées sont : .....

Les catégories de personnes concernées sont : .....

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

### ■ Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

## G - Prix des prestations sous-traitées

### ■ Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT : .....
- Montant TTC : .....

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2 nonies de l'article 283 du code général des impôts](#) :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : .....
- Montant hors TVA : .....

■ **Modalités de variation des prix :**

■ **Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct** ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :  
(Cocher la case correspondante.)

Oui  Non

## H - Conditions de paiement

■ Compte à créditer :  
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :  
(Cocher la case correspondante.)

Oui  Non

## I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

**I1** - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**I2** - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

### J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (\*) :

- I. dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (\*\*);
- J. dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(\*\*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

### J2 – Documents de preuve disponibles en ligne

(applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

*(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

*(Cocher les cases correspondantes.)*

**1<sup>ère</sup> hypothèse**  La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,  
**OU**

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

**2<sup>ème</sup> hypothèse**  La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

### **L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant**

(*Nota* : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A , le

Le sous-traitant :  
(personne identifiée rubrique E du DC4)

A

Le soumissionnaire ou le titulaire :  
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant de l'acheteur :

**M - Notification de l'acte spécial au titulaire.**

*(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)*

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)*

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le